

Bachelier en biopharmaceutique (alternance)

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE FB 306 Acquisition de compétences en milieu professionnel 3 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | PAFB3B06 | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | XABF3060 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 22 C | Volume horaire | 720 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Vanessa MADEIRA E SILVA (vanessa.madeira.e.silva@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 220 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Au travers de l'UE 306 l'étudiant a l'opportunité d'appliquer de manière intégrée les connaissances et compétences acquises durant leurs études, grâce notamment à un stage de 720 heures. Cette unité implique que l'étudiant prenne en charge une partie significative de sa formation, favorisant ainsi un apprentissage progressif de la vie professionnelle. Elle permet également une intégration harmonieuse dans les relations sociales et une adaptation aux conditions de travail sur le terrain. L'UE "stages" débouche sur la réalisation d'un travail de fin d'études (UE307).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et règlementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
 - 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 Participer à la démarche qualité
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes dans les domaines biopharmaceutiques**
 - 4.1 Intégrer les connaissances des sciences fondamentales, biomédicales et professionnelles
 - 4.2 Collecter et analyser l'ensemble des données
 - 4.3 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles
 - 4.4 Évaluer la pertinence d'une analyse, d'une méthode
 - 4.5 Planifier et réaliser des procédures de contrôle dans le cadre de l'assurance qualité

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant est évalué par son maître de stage sur le terrain au terme de 20 semaines de stage. Cette évaluation se fait sur base d'une grille reprenant les critères d'évaluation en lien avec les objectifs et acquis d'apprentissage mentionnés précédemment. Cette grille d'évaluation est remise à l'étudiant dès le début de son stage afin qu'il ait connaissance des points sur lesquels il sera évalué.

Une évaluation purement formative a lieu à mi-stage, par le biais de la même grille d'évaluation remplie par le maître de stage. Cette évaluation à mi-stage n'entre pas en ligne de compte pour l'évaluation finale, mais sert essentiellement à s'assurer du bon déroulement du stage.

Par ailleurs, l'étudiant au terme de son stage doit rédiger un rapport de stage. Celui-ci comptera pour 30% de la note finale et la note accordée par le maître de stage comptera pour les 70% restants. En cas d'échec (note inférieure à 10/20) au rapport; celui-ci doit être amélioré pour le Q3.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|----|-----------|----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | Trv | 30 | Trv | 30 |
| Période d'évaluation | | | Stg | 70 | Stg | 70 |

Trv = Travaux, Stg = Stages

Dispositions complémentaires

Durant leur stage, les étudiants restent soumis au règlement des études. Leur présence à l'endroit du stage est obligatoire pendant toute la durée du stage.

Si, pour des raisons de force majeure, un stagiaire s'absente de son travail, il doit avertir immédiatement le maître de stage, le professeur-promoteur et le secrétariat de la Haute Ecole. Pour toute absence de 3 jours et plus, un certificat médical est exigé : une copie doit être adressée au maître de stage, l'original à la Haute Ecole et ce dans les 2 jours ouvrables. Les jours d'absence devront obligatoirement être récupérés (allongement de la période de stage).

Une absence injustifiée entraîne l'arrêt du stage et l'attribution de la cote PP.

Un non respect des échéances de stage entraîne une pénalité de 5% sur la note finale.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).